



Extrait du registre des décisions

Bureau du 25 octobre 2018

n° 143-18

Objet : *RS - Attribution des accords-cadres à bons de commande pour les travaux de réfection de chaussée après travaux sur réseaux et ouvrages d'eau potable et d'assainissement et la fourniture de matériaux bitumineux*

- date de convocation le 19 octobre 2018
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille dix-huit, le jeudi vingt-cinq octobre à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Baldoph, centre socioculturel du Pré Martin, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 30

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Pierre Gerard

David Dubonnet

Catherine Chappuis

Jean-Luc Berthalay

Daniel Grosjean

Josiane Beaud - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Alexandra Turnar

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton

Jean-Pierre Fressoz

Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet

Pierre Hemar

Michel André

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen

Christophe Richel

Maryse Fabre

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jean-Pierre Coendoz

Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 6

de Marc Chauvin à Daniel Rochaix - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Pierre Duperier à Annick Bonniez - de Christian Gogny à Michel Dyen - de Marie Perrier à Jean-Pierre Fressoz - de Benoît Perrotton à Sylvie Koska

- conseillers excusés : 15

Jean-Pierre Beguin - François Blanc - Stéphane Bochet - Driss Bourida - Frédéric Bret - Jean-Benoît Cerino - Albert Darvey - Philippe Dubonnet - Jérôme Esquevin - Philippe Gamen - Luc Meunier - Dominique Pommat - Damien Regairaz - Alain Thieffenat - Florence Vallin-Balas

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 25 octobre 2018

délibération n° 143-18

objet **RS - Attribution des accords-cadres à bons de commande pour les travaux de réfection de chaussée après travaux sur réseaux et ouvrages d'eau potable et d'assainissement et la fourniture de matériaux bitumineux**

Jean-Maurice Venturini, vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement, rappelle que le Bureau du 14 décembre 2017 a approuvé le lancement d'un appel d'offres sous forme d'accord-cadre à bons de commandes pour la réalisation de travaux de réfection de chaussée après travaux et la fourniture de matériaux bitumineux, le marché en cours arrivant à son terme.

Le territoire de Grand Chambéry et des communes liées par convention à Grand Chambéry jusqu'au 31 décembre 2018 a été divisé en trois lots, de façon à fractionner le risque au niveau des délais d'intervention :

- lot n° 1 : communes ou secteurs situés en rive gauche de l'Hyères et rive droite de la Leysse (en aval de la confluence Hyères / Leysse), à savoir Le Bourget-du-Lac, Voglans, La Motte-Servolex, Saint-Sulpice, Vimines, Cognin, Chambéry nord, Sonnaz, Vérel-Pragondran, Bassens, Saint-Alban-Leysse, Saint-Jean d'Arvey et Les Déserts,
- lot n° 2 : communes ou secteurs situés en rive droite de l'Hyères et rive gauche de la Leysse (en amont de la confluence Hyères / Leysse), à savoir Chambéry sud, Jacob-Bellecombette, Saint-Cassin, Montagnole, Barberaz, Saint-Baldoph, La Ravoire, Barby, Challes-les-Eaux, Saint-Jeoire-Prieuré, Curienne, Thoiry, Puygros et La Thuile,
- lot n° 3 : communes d'Aillon-le-Jeune, Aillon-le-Vieux, Arith, Bellecombe-en-Bauges, Doucy-en-Bauges, École, Jarsy, La Compôte, La Motte-en-Bauges, Le Châtelard, Le Noyer, Lescheraines, Saint-François-de-Sales et Sainte-Reine.

Grand Chambéry agissant en tant qu'opérateur de réseau, le marché a été passé selon une procédure adaptée, pour une durée d'un an renouvelable trois fois.

Chaque lot, dont le montant minimum indicatif est de 100 000 € HT par an et le montant maximum de 400 000 € HT par an, constitue un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, tarifé par rabais ou majoration par rapport au bordereau de prix établi par le service des eaux.

À titre indicatif, le montant moyen réalisé pour chaque lot est d'environ 180 000 € HT par an.

Les offres reçues ont été notées conformément aux critères de jugement définis dans le règlement de la consultation : prix 60 %, valeur technique 40 %.

La commission d'appel d'offres du 11 octobre 2018 a attribué les trois lots de l'accord-cadre comme suit :

- lot n° 1 : entreprise Eiffage Route Centre Est – Ets Savoie Léman, proposant un rabais de 5 % sur le bordereau de prix,
- lot n° 2 : entreprise Eiffage Route Centre Est – Ets Savoie Léman, proposant un rabais de 5 % sur le bordereau de prix,
- lot n° 3 : entreprise Eurovia Alpes, proposant une majoration de 3 % sur le bordereau de prix.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 €,

Vu l'avis du Bureau du 14 décembre 2017 approuvant le lancement du marché à bons de commande pour les travaux de réfection de chaussée après travaux sur réseaux et ouvrages d'eau potable et d'assainissement et la fourniture de matériaux bitumineux,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 11 octobre 2018,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** les trois lots de l'accord-cadre à bons de commande pour les travaux de réfection de chaussée après travaux sur réseaux et ouvrages d'eau potable et d'assainissement et la fourniture de matériaux bitumineux comme proposé ci-dessus,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer les marchés à venir et tous documents nécessaires à leur passation,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 143-18

Objet de l'acte : RS - Attribution des accords-cadres à bons de commande pour les travaux de réfection de chaussée après travaux sur réseaux et ouvrages d'eau potable et d'assainissement et la fourniture de matériaux bitumineux

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 2 - Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures formalisées)

Date de l'acte : 25 octobre 2018

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20181025-lmc1H21408H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21408H1

Date de transmission en Préfecture : 09 novembre 2018

Date de réception en Préfecture : 09 novembre 2018